



# AVIS D'ATTRIBUTION

[L2122-1-1 alinéa 1 ou L2122-1-1 alinéa 2 ou Article L2122-1-4]

## MISE A DISPOSITION PAR SNCF RESEAU D'UN TERRAIN SUR LA COMMUNE DE ROUEN

- 1. SNCF Immobilier- Direction Immobilière Territoriale Nord** de SNCF Immobilier, dont les bureaux sont sis 449 avenue Willy Brandt à EURALILLE 59777, représentée par son Directeur Christophe CHARTRAIN dûment habilité. SNCF Immobilier (branche Immobilière de Société nationale SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau et conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau.
- 2. Correspondant :**  
Renseignements techniques et administratifs : DIT, Sébastien GALLOY / Courriel : [sebastien.galloy@sncf.fr](mailto:sebastien.galloy@sncf.fr).
- 3. Objet de la procédure :**  
La convention d'occupation objet du présent avis porte sur la mise à disposition d'un terrain bâti d'une surface de 4000 m<sup>2</sup> sis 1 place Carnot sur la commune de ROUEN (76100).
- 4. Procédure :**  
La convention d'occupation non constitutive de droits réels a été passée selon la procédure de sélection préalable de l'article [L2122-1-1 alinéa 1 ou L2122-1-1 alinéa 2 ou Article L2122-1-4] du Code Général de la propriété des personnes publiques.
- 5. Attribution :**  
Par application des critères de choix pondérés annoncés dans le règlement de la consultation remis aux candidats, SNCF Réseau a décidé d'attribuer la convention d'occupation à l'association Lucien dont le siège est sis 27 Rue Lucien Fromage à DARNETAL (76), seul candidat ayant manifesté son intérêt.  
  
Date d'effet de la convention d'occupation : 15 mars 2019
- 6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :**  
Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.  
Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 2 du présent avis.
- 7. Information sur les recours**  
Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois devant :  
Tribunal administratif de ROUEN, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen  
Téléphone : 02 35 58 35 00 - Télécopie : 02 35 58 35 03  
Courriel : [greffe.ta-rouen@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rouen@juradm.fr)